

**Avis adopté**

Séance plénière du 25 janvier 2023

*Du sol au foncier, des fonctions aux usages, quelle politique foncière ?*

**Déclaration du groupe CGT**

La CGT considère que les problématiques de la terre, de sa biodiversité, liées aux activités humaines, doivent tenir compte du système dans lequel les hommes et les femmes évoluent, ainsi que des logiques économiques mises en œuvre. Il y a besoin de ruptures franches et durables avec ce système, capitaliste, prédateur de ressources naturelles et basé sur la sacro-sainte propriété privée. Pour ouvrir de réelles perspectives, la construction d'une société centrée sur les besoins des populations et de la planète est donc nécessaire.

Nous l'avons souligné à plusieurs reprises, la « sécurité alimentaire » n'est pas le corollaire de la « souveraineté alimentaire ». Par exemple, une cinquantaine de millions d'agro businessmen pourraient assurer une certaine sécurité alimentaire de la planète. Mais cela pose la question des millions d'êtres humains qui ne pourront plus vivre de l'agriculture, qui n'ont même plus accès aux produits de la terre et sont face à un « risque génocidaire », comme le soulignait l'économiste Samir Amin.

La question de l'appropriation sociale et collective d'un secteur aussi vital que nos terres agricoles, notre alimentation, aurait pu être posé avec plus de force dans cet avis.

La préconisation 1 évoque le sol comme un élément constitutif du « patrimoine commun », ce qui est une avancée. Nous considérons toutefois que ce terme fait partie de ces mots valises dont la définition reste floue et où les intérêts privés gardent finalement toute leur place, à la différence du concept de « bien public », qui pose mieux la question de la propriété. La terre ne devrait être ni une marchandise, ni objet de spéculation financière d'où notre soutien au renforcement de la taxation des plus-values porté dans la préconisation 12. Elles ne devraient pas pouvoir être accaparée par des intérêts privés pour en tirer des bénéfices au détriment du plus grand nombre. Les enjeux du changement climatique, de la faim dans le monde, d'une population mondiale vivant encore majoritairement de l'agriculture posent la question de l'accès à la terre et de sa propriété.

La préconisation 5 est axée sur la pérennisation d'un « fonds friches » pour le transformer en « fonds ZAN ». N'est pas abordée pas la question concrète des moyens pour abonder ces fonds. Il est souligné l'existence d'importantes friches industrielles, commerciales et tertiaires. Aujourd'hui, par exemple, de grands groupes délocalisent la production avec des visées spéculatives, alors qu'ils n'ont aucune difficulté financière. Au-delà de la perte de notre potentiel industriel que représentent ces décisions, elles ne sont pas suffisamment responsabilisées sur la remise en état des sites et autres dispositions. Les collectivités n'ont pas à prendre en charge ces coûts. Des mesures fiscales fortes devraient permettre de dissuader ces fermetures « boursières ».

**Le groupe CGT considère cet avis comme une contribution utile. En ce sens, nous l'avons voté.**